Luminus Comfy Gaz

(février 2021)

Conditions particulières : **(GC0C2.0)**

Consommateurs : **résidentiels**
Type d'énergie : **gaz**
Durée du contrat : **indéterminée**

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh et des raccordements au réseau de gaz naturel basse pression avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES :

Confort	Sécurité	Avantage
Un contrat à durée indéterminée.	Un prix fixe pendant au moins 1 an.	Tarif avantageux pour l'entretien de votre chaudière au gaz.

SERVICES INCLUS :

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

VOS PROMOS :

Promo entretien chaudière	Promo de bienvenue
L'entretien obligatoire prévu par la loi de votre chaudière au gaz pour 69,95 EUR TVA de 6 % incluse. (*)	Cashback de 1.000 kWh après 12 mois. (**)

MON energie

Plus d'infos sur **luminus.be**

Comparez malin et payez moins

TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

1. Énergie fournie par Luminus
2. Coût de transport de l'énergie
3. Taxes et redevances
4. TVA 21%

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.)[1] :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	2,98
Redevance fixe (€/an)[2]	48,40

1 Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la livraison. Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.
2 Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

(*) Cet avantage est valable pour l'entretien périodique de votre chaudière de chauffage central au gaz. L'entretien couvre au minimum ce qui est prévu à la date du présent accord dans la législation régionale comme étant un entretien périodique. Cet avantage est accordé tous les deux ans si le paiement est effectué à temps et le premier entretien est accordé au plus tard six mois après la date de début. Le lien de réservation sera envoyé par e-mail. Le paiement doit être effectué en ligne au moment de la prise de rendez-vous. L'entretien n'est effectué que les jours ouvrables, pendant les heures normales de bureau, du 1er mars au 30 septembre inclus. Cet avantage n'est pas cumulable avec d'autres services Luminus en rapport avec votre chaudière de chauffage central. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse. Les informations et les conditions sur luminus.be/promo-entretien.

(**) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 1.000 kWh gratuits (sur les coûts énergétiques) pour la conclusion d'un contrat Luminus Comfy Gaz en fevrier 2021. Cette réduction est accordée 12 mois après la date de début si le paiement est effectué à temps. Ce montant est calculé à l'aide de la formule d'énergie applicable aux compteurs simples avec une valeur d'Index égale à l'Index mensuel moyen des 12 derniers mois, comme indiqué dans les conditions particulières qui vous sont applicables. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse.

Luminus est une marque et un nom commercial de Luminus SA, Boulevard Roi Albert II 7, 1210 Bruxelles, TVA-BE0471811661, RPM Bruxelles. IBAN BE 76 3350 5545 9895 BIC BBRUBEBB

2 Coûts d'utilisation des réseaux :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)	Tariff gestion de données / Activité de mesure et de comptage (€/an)
		Petite consommation <= 5.000 kWh		Consommation moyenne > 5.000 et <= 150.000 kWh		Grande consommation > 150.000 kWh			
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)		
FL	Fluvius (Gaselwest)	2,14	14,70	1,14	64,76	0,76	632,16	0,1767	13,64
	Fluvius (Imewo)	2,50	17,25	0,91	96,82	0,66	478,13	0,1767	13,64
	Fluvius (Intergem)	1,93	13,18	0,92	63,60	0,63	511,82	0,1767	13,64
	Fluvius (Iveka)	2,12	14,57	0,84	78,27	0,57	489,24	0,1767	13,64
	Fluvius (Iverlek)	2,08	14,33	0,94	71,41	0,63	535,30	0,1767	13,64
	Fluvius (Sibelgas)	2,17	14,63	0,84	81,13	0,78	179,44	0,1767	13,64
	Fluvius Antwerpen	2,38	16,21	0,68	101,35	0,47	405,41	0,1767	13,64
	Fluvius Limburg	1,90	16,46	1,01	60,89	0,50	823,33	0,1767	13,64
	Fluvius West	2,85	7,77	1,23	89,02	0,69	892,86	0,1767	13,64
WAL	ORES (Brabant Wallon)	3,97	29,84	1,72	124,16	1,19	771,81	0,1767	-
	ORES (Hainaut Gaz)	4,50	28,91	2,20	118,45	1,67	733,18	0,1767	-
	ORES (Luxembourg)	3,30	26,00	1,45	100,38	1,05	611,12	0,1767	-
	ORES (Mouscron)	3,53	26,05	1,74	100,72	1,33	613,39	0,1767	-
	ORES (Namur)	4,28	30,20	1,90	126,43	1,35	787,15	0,1767	-
	TECTEO RESA	3,52	32,32	1,88	114,05	1,58	899,71	0,1767	-

3 Taxes et redevances :

	FL	WAL
Cotisation fédérale (*) (c€/kWh)		
Fonctionnement CREG	0,0031	0,0031
Fonds social (CPAS)	0,0133	0,0133
Primes chauffage	-	-
Surcharges client protégés	0,0492	0,0492
Cotisation sur l"énergie (c€/kWh)	0,1207	0,1207
Redevance de raccordement (*)(**) (c€/kWh)	-	0,0075
Total	**0,1863**	**0,1938**

(*) TVA non applicable. **(**)** Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075.

Mon energie
Comparez malin et payez moins

INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. Luminus s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie fournie par Luminus mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, Luminus pourra ajuster les prix de l'énergie conformément à l'article 11 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrit dans ce même article. Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés.
La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture de gaz, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau de gaz, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture de gaz. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Comfy Gaz est un contrat à durée indéterminée pour les points de fourniture situés en Région flamande ou en Région wallonne.
Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Comfy Gaz , le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.
L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle).

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous n'avez pas encore de domiciliation, mais décidez d'opter pour ce mode de paiement, vous bénéficiez d'une réduction unique de 20 € (TVA comprise) en cas de paiement à temps et vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel.

Toutes vos factures seront cependant disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be.

Si vous souhaitez quand même recevoir toutes vos factures par la poste, cette réduction n'est pas d'application. Si vous activez votre domiciliation au cours de la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée 1 an après la date de début. Si vous activez votre domiciliation après la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée sur votre prochain décompte.

Les réductions pour la domiciliation et la facture numérique ne sont pas cumulables. Si vous êtes client chez nous pour l'électricité et le gaz, cette réduction n'est appliquée qu'une seule fois.

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel).

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Une lettre de rappel est facturée 8 EUR (dans la Région de Bruxelles-Capitale : 7,50 EUR) et une mise en demeure 15 EUR.